

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Mardi 13 décembre 2022 à 18 H. 30**

**Convoquée le 5 décembre 2022**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Quorum atteint

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe

M. WEINBERG J. Adjoint

M. AQUILINA D. Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint

Mme LE BRETON A.

Mme SCHONG E.

Mme TEXIER I.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

M. SCHMESSER D.

Absentes excusées : Mme LEGENDRE M

Mme BASSO M qui a donné procuration à M. WAGNER Ph

**Secrétaire de Séance : M. WEINBERG a été élu secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 OCTOBRE 2022
- Convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements dans le cadre du dispositif intercommunal de Police Municipale.
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Approbation du Règlement Intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- Contrat d'entretien de l'éclairage public
- Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

M. WEINBERG fait savoir que la convention définissant les modalités organisationnelles et financières relatives au fonctionnement du dispositif intercommunal de police municipale expire le 31 décembre 2022.

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions, il est proposé au conseil municipal un nouveau projet de convention. Cette dernière reprend les indications obligatoires ci-dessous :

### **Organisation :**

le nombre total, par grade, des fonctionnaires relevant de cadres d'emplois de police municipale mis à disposition

les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leurs sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités

la répartition du temps de présence des agents de police municipale mis à disposition dans chaque commune

la nature et les lieux d'intervention des agents de police municipale mis à disposition

les modalités de conduite des opérations lorsque plusieurs agents interviennent sur un même territoire

la désignation de la commune chargée d'acquiescer, détenir et conserver les armes, éléments d'armes et munitions utilisées par les agents de police municipale mis en commun.

### **Financement :**

Les modalités de répartition, entre les communes, des charges financières en personnels, équipements et fonctionnement

une prévision financière annuellement révisable en annexe de la convention

les modalités de versement de la participation de chaque commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 512-1 et R512-1 à R 512-4,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'il convient de rédiger une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour la même durée,

Décide d'adopter la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements

Autorise le Maire à signer les conventions, avenants et tout document s'y afférent.

#### **APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

M. WAGNER fait savoir que le plan communal de sauvegarde est une obligation.

Puis, il présente en détail ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le plan communal de sauvegarde tel que présenté par M. le Maire.

#### **APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

M. WAGNER présente en détail ce document qui sera remis à chaque foyer et entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le document d'information communal sur les risques majeurs

#### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

M. le Maire rappelle que lors du conseil de novembre 2021, la réserve communale de sécurité civile a été créée.

Puis il propose un règlement intérieur précisant les missions de cette instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile.

## **CONTRAT DE L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. WAGNER fait savoir que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour le 12 décembre pour examiner les propositions de contrat d'entretien de l'éclairage public.

Puis il communique les propositions des 3 entreprises :

Sté MTP Infra à MANCIEULLES pour un montant annuel de 16 240 € HT

Sté ELRES à HAUCONCOURT pour un montant annuel de 14 658 € HT

Sté FIRALP à IMBSHEIM pour un montant annuel de 15 728 € HT

Il est précisé que ce contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible deux fois par période d'un an.

La Commission d'Appel d'Offre propose de retenir la Sté ELRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient la proposition de la Sté ELRES

Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien et avenant éventuel à intervenir.

## **INFORMATIONS**

### **Conseil d'Ecole**

Mme JACOBY fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

Mmes SCHNEIDER, ZOUGAR et LATASSA ont été élues représentantes des parents d'élèves.

### **Boite à lettres du Père Noël**

Le Père Noël se rendra dans les classes pour apporter sa réponse à toutes les lettres reçues et offrira un petit goûter.

### **Remerciements**

Il est communiqué les remerciements des familles à l'occasion du décès de KLINGENFUS Robert, viticulteur auprès duquel la commune s'approvisionne pour ses besoins et de Mme DANY Marie Thérèse.

### **Gazette**

La gazette est arrivée et sera distribuée vendredi dans les boîtes à lettre du village.

### **CCAS**

#### **Domaines et critères d'intervention 2023**

M. WEINBERG fait savoir que chacun a reçu un exemplaire des domaines et critères d'intervention du CCAS 2023. Aucune modification notable n'a été apportée. Toutefois les montants de certaines aides ont été revalorisés.

### **Soirée Jeunes**

Cette soirée jeune aura lieu le samedi 4 février 2023 à la salle des Fêtes.

### **Périscolaire**

M. WEINBERG communique les remerciements des enfants du Périscolaire et présente le cadeau offert à la commune. Le conseil remercie les jeunes et les animateurs pour leur geste.

### **Colis de Noël**

La distribution des colis se fera le vendredi 16 Décembre prochain par le personnel communal.

### **Remerciements**

M. DROUILLEAUX communique les remerciements de la Protection Civile pour l'octroi de la subvention.

Puis il communique les remerciements du T Fanny pour les travaux réalisés au club house.

### **Soirée Théâtre**

Une représentation théâtrale est prévue le samedi 18 février 2023.

### **Aménagement des abords de la salle des fêtes.**

M. le Maire fait savoir que ce projet a bénéficié d'une subvention dans le cadre de Moselle Ambition d'un montant de 110 000 €

### Vérification de l'adressage

M. le Maire fait savoir que la loi 3DS, précise que les communes sont responsables du bon adressage de leur territoire.

Aussi, il a été demandé aux services de la Poste de réaliser cette vérification.  
Le coût de cette prestation est fixée à 6 609.35 €

La communauté de communes Rives de Moselle participera, financièrement, à hauteur de 15 %.

### Ouverture des commerces

M. le Maire fait savoir qu'il a pris un arrêté autorisant l'ouverture des commerces les 4 dimanches précédant Noël.

### Sangliers

M. le Maire fait savoir que 35 sangliers ont été tués par l'adjudicataire de la chasse depuis le début de l'année.

### Economie d'Energie et délestage

M. WAGNER fait savoir qu'il a été décidé, par mesure de sécurité, de laisser l'éclairage public dans l'état et aux horaires actuels.

Néanmoins, pour participer à l'effort d'économie d'énergie, les décorations de Noël, cette année sont uniquement installées aux entrées du village, devant la mairie et à l'église.

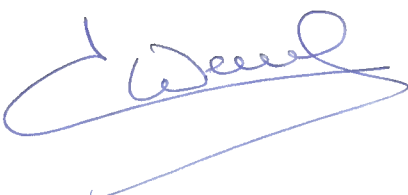
Une étude sera engagée en 2023 pour le remplacement de toutes les ampoules actuelles par des Leds.

Puis, il donne les grands principes du délestage d'électricité, décidé par l'Etat.

Avant de lever la séance, M. le Maire souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 19 H. 40

Le secrétaire de Séance  
J. WEINBERG



Le Maire  
Ph WAGNER

